



**Tetra Bio-Pharma**  
PATIENTS • SCIENCE • NATURE

4 octobre 2016  
POUR DIFFUSION À 8 H 30  
CSE : TBP

## ***Tetra Bio-Pharma Inc. annonce que sa demande de rencontre préalable (dite « pre-IND ») relative à son nouveau médicament de recherche a été acceptée***

Ottawa (Ontario) – (Marketwired – Le 4 octobre 2016) – Tetra Bio-Pharma Inc. (« **Tetra** » ou la « **Société** ») (CSE : TBP), par l'entremise de sa filiale, PhytoPain Pharma Inc. (« **PPP** »), une société pharmaceutique dont les activités sont axées sur la mise au point et la commercialisation de produits thérapeutiques à base de cannabis pour soulager la douleur et traiter d'autres affections, annonce qu'elle a reçu de la FDA américaine une lettre acceptant sa demande de rencontre préalable (dite « *pre-IND* ») relative à son nouveau médicament de recherche.

Selon le D<sup>r</sup> G. Chamberland, chef des affaires scientifiques, PPP a déposé une demande de rencontre préalable relative à son nouveau médicament de recherche de type B auprès de la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis visant son médicament à base de cannabis séché PPP001. La rencontre, qui aura lieu à la fin du mois de janvier 2017, sera tenue avec le Center for Drug Evaluation and Research (CDER) de la Division of Anesthesia, Analgesia, and Addiction Products (DAAAP).

Le D<sup>r</sup> Chamberland a en outre indiqué que la Société avait l'intention de déposer une demande d'essai clinique plus tard cette année, et que si cette demande était accordée par Santé Canada, elle amorcerait la première phase de son essai clinique chez des sujets humains plus tard cette année. « *Le moment de la rencontre avec la FDA est idéal, car il laisse à la Société suffisamment de temps pour adapter son programme de développement au stade clinique au cas où la demande de statut de médicament orphelin pour certaines indications serait accordée. Le premier essai clinique visant le PPP001 sera réalisé auprès de volontaires en santé et permettra à la Société de bien comprendre la pharmacocinétique et de vérifier l'innocuité du médicament. La Société sera ensuite en mesure de procéder à des études cliniques auprès de populations de patients en se fondant sur un ratio bénéfice/risque acceptable pour les sujets humains* », a-t-il ajouté.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes de Tetra Bio-Pharma Inc.**

D<sup>r</sup> Guy Chamberland  
Chef des affaires  
scientifiques  
514-220-9225

André Audet  
Président du conseil  
membre de la direction  
613-421-8402

Ryan Brown  
Président, GrowPros MMP  
613-421-8402

*La Bourse des valeurs canadiennes (la CSE) n'a pas examiné le présent communiqué et n'assume aucune responsabilité à l'égard de son caractère adéquat ou de son exactitude.*

**Énoncés prospectifs**

*Certains énoncés figurant dans le présent communiqué peuvent contenir de l'information prospective. Tous les énoncés, sauf ceux qui portent sur des faits historiques, qui concernent des activités, des événements ou des faits nouveaux qui, d'après les croyances, les prévisions ou les attentes de la Société, surviendront ou pourraient survenir à l'avenir (y compris, sans limitation, des énoncés sur des acquisitions et des financements éventuels) sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement signalés par l'emploi de mots tels que « peut », « fera », « devrait », « continuer de », « s'attend », « prévoit », « estime », « croit », « a l'intention », « projette » ou des variantes, notamment négatives, de ces mots ou des termes similaires. Les énoncés prospectifs sont assujettis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, que la Société est dans la plupart des cas incapable de prédire et sur lesquels elle n'a aucune emprise, et ces facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent de façon importante de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs. Les facteurs par suite desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante des attentes actuelles sont notamment, sans limitation, l'incapacité de la Société, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, GrowPros MMP Inc., d'obtenir un permis pour la production de marijuana à des fins médicales, l'incapacité d'obtenir un financement suffisant pour mettre en œuvre le plan d'affaires de la Société, la concurrence, la réglementation, les coûts et retards prévus et imprévus et les autres risques décrits dans le dossier d'information public de la Société auprès des autorités en valeurs mobilières concernées. Bien que la Société ait tenté de cerner les facteurs importants par suite desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs par suite desquels les résultats ou les événements pourraient différer de ceux qui sont prévus, estimés ou souhaités. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont faits à la date de celui-ci, et la Société n'assume aucunement l'obligation de les mettre à jour publiquement pour qu'ils tiennent compte de nouveaux renseignements, d'événements subséquents ou autrement, à moins d'y être tenue par la législation en valeurs mobilières applicable.*